

## **Augmentation de capital annoncée**

### **TUNISIE LEASING**

**-TL -**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

La Société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par son Conseil d'Administration réuni le même jour, la Direction Générale a décidé de distribuer la deuxième tranche des actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de **500 000 dinars** pour le porter de **34 500 000 dinars** à **35 000 0000 dinars** par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte «résultats reportés» et l'émission de **100 000 actions nouvelles gratuites** de nominal **5 dinars** chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **1<sup>er</sup> février 2010** à raison d'**une (01) action nouvelle gratuite** pour **soixante neuf (69) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

#### **Composition du capital social actuel :**

Le capital social actuel est de 34 500 000 dinars, divisé en 6 900 000 actions de nominal 5 dinars chacune, il est composé de :

5 900 000 actions anciennes de jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2009

1 000 000 actions nouvelles souscrites de jouissance 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

#### **Cotation en bourse :**

Les 5 900 000 actions anciennes et les 1 000 000 actions nouvelles souscrites composant le capital actuel de la société Tunisie Leasing seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **1<sup>er</sup> février 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **1<sup>er</sup> février 2010**, séparément des 5 900 00 actions anciennes et des 1 000 000 actions nouvelles souscrites jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes et aux actions nouvelles souscrites.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **1<sup>er</sup> février 2010**.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1<sup>er</sup> février 2010**.